

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0873 du 26/11/2018

Arrêté du 18 octobre 2018

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES
HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : 01/01/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES
PUBLIQUES HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES
FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Action
et des Comptes Publics

ARRÊTÉ

portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2017-1391 du 21 septembre 2017 modifié relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques et à divers emplois des ministères économiques et financiers ;
- VU l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- VU la circulaire du 22 décembre 2017 relative au classement général des postes comptables au 1^{er} janvier 2018 ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire n° 3 du 17 octobre 2018 ;
- SUR la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

Article premier : M. Jean-Louis ROME, N° DGFIP : 812682, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe est affecté dans les conditions ci-après indiquées :

Ancienne situation administrative	
Affectation – Ancienne situation	SIP de Saint-Louis (La Réunion) - Comptable
Nouvelle situation administrative	
Affectation - Nouvelle situation	Trésorerie des Îles-du Vent, des Australes et des Archipels (Polynésie Française) - Comptable
Date d'affectation	1 ^{er} janvier 2019

Article 2 : Le montant du cautionnement est fixé par l'arrêté du 2 février 2018.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à la date d'installation de l'intéressé et seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 18/10/2018

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756